

## Conseil supérieur de l'audiovisuel

**Décision n° 2009-264 du 21 avril 2009 relative à un appel aux candidatures pour l'exploitation de services de radio par voie hertzienne terrestre en modulation de fréquence à temps complet ou partagé dans le ressort du comité technique radiophonique de Bordeaux (rectificatif)**

NOR : CSAC0909366Z

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 avril 2009, édition électronique, dans l'intitulé de la décision, au sommaire, et texte n° 46 :

Au lieu de : « Décision n° 2009-2264 »,

Lire : « Décision n° 2009-264 ».

Le reste sans changement.